

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 22 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 AVRIL 2026

Date d'affichage : 17 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. LAINE M., 5^{ème} adjointe, qui donne pouvoir CHATELLAIN J. + BUONGIORNO G. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-04-11

OBJET

Association des communes minières de France

Désignation d'un représentant suppléant

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association des Communes Minières de France,

Attendu que l'article 3 des statuts ainsi modifiés dispose que les communes membres seront représentées par le Maire ou à défaut par le 1^{er} adjoint, ou à défaut par un conseiller municipal, et que chaque commune doit désigner un suppléant à son représentant titulaire,

Le Conseil Municipal procède, sans avoir recours au scrutin secret, à la désignation du représentant suppléant :

Résultats du vote à main levée :

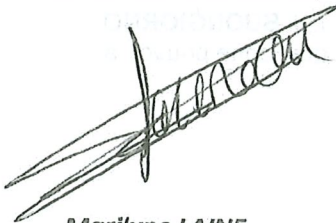
- Madame Marilyne LAINE (18 voix)
- Madame Laurence DHAUSSY (5 voix)

Madame Marilyne LAINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue représentante suppléante de la Commune d'Haveluy pour siéger à l'Association des Communes Minières de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Marilyne LAINE

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 28.04.2026

Publiée ou notifiée le 28.04.2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

